

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 02 février 2021

Le 2 février 2021, à 14h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Catherine MOUNIER, Cédric CAUDEN, Stéphanie KERMARREC, Sabrina CROISSANT, Elodie HILPERT, Claude POTIER

Absents ayant donné pouvoir : Didier ESVAN à Marie-José CARLAC, Isabelle HELOU à Alain PERRON

Absents excusés : Jérôme LE DOUAIRON, Loïc POULHALEC

Secrétaire : Annie LE GOFF

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 28 janvier 2021

1) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CCAS

Considérant la nécessité de pourvoir au financement du CCAS afin d'assurer une continuité de service et de prestations,

Considérant le non-versement de participation au CCAS pour les années 2017-2018-2019 représentant 15 000 €,

Considérant le versement habituel d'une subvention de 5 000 €,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'abonder le budget du CCAS d'un montant de 12 500 € à partir du budget principal. Cette somme correspond aux 5000 € habituels et 7500€ la moitié de ce qui n'a pas été versé pendant 3 ans.

Les crédits seront prévus au budget et la dépense sera imputée au compte 657362 (CCAS). La dépense pourra être effectuée en plusieurs fois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention de fonctionnement de 12500 € auprès du CCAS de Lanvégen.

DECISIONS DU MAIRE :

- RAS

QUESTIONS DIVERSES

Stéphanie Kermarrec et Sabrina Croissant sollicite une réunion de la commission des affaires scolaires pour discuter de la mise en œuvre d'un permis à point au sein du restaurant scolaire

Fin de séance à 14h45.

Affiché le 04/02/2021

Transmis en Préfecture le 04/02/2021